



SEANCE DU 27 FEVRIER 2020

020023

L'an Deux Mille Vingt, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le vingt février, s'est réuni en la salle polyvalente de Vieille-Brioude, en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques FAUCHER, Président.

ETAIENT PRESENTS :

AGNAT		COHADE	Danielle GILBERT
AUTRAC	Christophe BEDROSSIAN		Philippe FAIDIT
BEAUMONT	Jacques VACHERON	ESPALEM	Nathalie AVININ
BLESLE	Pascal GIBELIN	FONTANNES	René MARCHAUD
BOURNONCLE-SAINT-PIERRE	Jacques DESSIMOND		
	Corinne SAUVANT	FRUGIERES-LE-PIN	Maurice LAURENT
BRIOUDE	Jean Jacques FAUCHER	GRENIER-MONTGON	Jacques FILIOL
	Jean-Luc VACHELARD	JAVAUGUES	Patrice BON
	Maryline ADMIRAL	LAMOTHE	Annie AUZARD
	Marie-Christine DENIS		Alain JARLIER
	Cyrille SARRIAS	LAVAUDIEU	Monique VIDAL
	Annie SIBEYRE	LEOTOING	
	Franck MERLE	LORLANGES	Didier SOULIER
	Marie-Christine EYRAUD	LUBILHAC	Daniel CORNET
	Gilles DA COSTA	PAULHAC	Maurice PAGES
		SAINT-BEAUZIRE	Serge-Pierre MONDANI
	Marie-Christine DEGUI	ST-ETIENNE-SUR-BLESLE	Alain MIRAND
	André SEGUY	SAINT-GERON	
		SAINT-ILPIZE	
	Jean-Noël LHERTIER	ST-JUST-PRES-BRIOUDE	Georges TRONCHERE
	Alexis JUILLARD	ST-LAURENT-CHABREUGES	Gaston FARGET
	Françoise VERRON	TORSIAC	André HALFON
	VIEILLE-BRIOUDE	Christelle BAYLOT	
CHANIAT		André POTRASSON	Véronique FOURNOLS

POUVOIRS : Christian PASSEMARD donne pouvoir à Annie AUZARD, Maurice ROCHE donne pouvoir à Jean-Luc VACHELARD, Robert GEOFFROY donne pouvoir à Christelle BAYLOT

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Elisabeth STOQUE, Elisabeth DA SILVA, Joëlle VIGOUROUX, Stéphane BARD, Brigitte SOUCHON, Martine DEFAY

ASSISTAIENT EGALEMENT : Sophie COURTINE, Sébastien CHATEAU, Ingrid MOULIERES, Guillaume TRONCHERE

SECRETARE DE SEANCE : Maryline ADMIRAL

OBJET :

AVIS SUR LE
PROJET DU SCOT
EST CANTAL

PUBLIE LE

28 FEV 2020

Maurice PAGES, Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique que le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC) élabore son Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Le SYTEC est composé de deux intercommunalités : Saint-Flour Communauté (53 communes) et Hautes Terres Communauté (35 communes).

La Communauté de communes Brioude Sud Auvergne, limitrophe du territoire d'application du SCOT par les communes d'Autrac, de Saint Etienne-sur-Blesle, de Blesle, de Grenier-Montgon et de Lubilhac, est consultée pour avis au regard des articles L.143-20 et R.143-4 du Code de l'urbanisme.

Monsieur PAGES, vice-président en charge de l'urbanisme présente le projet. Il est élaboré pour la période 2018-2035 et à la volonté de renforcer l'attractivité du territoire et de préserver et aménager durablement l'espace. Il est construit autour de 5 axes thématiques :

1. Une économie locale, créatrice de valeurs ajoutées, qui vise l'excellence environnementale
2. Un territoire à haute qualité de vie préservant son identité et son caractère rural et valorisant ses ressources naturelles
3. Un territoire acteur de sa transition énergétique

Il rappelle que les prescriptions et recommandations du SCOT s'appliquent sur le territoire du SYTEC. Cependant, il explique que les enjeux d'aménagement de l'espace, de mobilité, de biodiversité, de gestion des ressources naturelles notamment en eau, de paysages, ... dépassent les limites administratives.

La Commission Urbanisme et Développement Durable s'est ainsi réunie le 17 février pour examiner le projet. Le Projet de SCOT Est Cantal met en avant la préservation et la valorisation des paysages et des ressources naturelles du territoire notamment à travers les prescriptions et recommandations du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). La Commission s'est également intéressée au développement des énergies renouvelables, notamment en raison de l'impact paysager de certaines d'entre-elles. Le développement de l'éolien bien que limité aux parcs existants aura un impact sur les paysages de certaines communes de Brioude Sud Auvergne. La Commission émet ainsi une réserve sur ce point en cohérence avec les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité moins deux abstentions (Françoise VERRON, Danielle GILBERT),

- EMET un avis favorable au projet de SCOT avec une réserve concernant le développement des parcs éoliens existants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,



Jean-Jacques FAUCHER